



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale de langues
vivantes

Affaire suivie par :
Les IA-IPR de langues vivantes
Tél : 04 42 91 70 41/42
Mél : ce.ipr@ac-aix-marseille.fr

**Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1**

**Inspection pédagogique régionale
de langues vivantes**

Aix-en-Provence, le 20 septembre 2022

Les IA-IPR de langues vivantes

À

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langues vivantes étrangères et régionales

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Lettre de rentrée des inspecteurs de langues vivantes 2022-2023

Chères et chers collègues,

Comme chaque année, nous tenons à saluer votre investissement quotidien, le travail accompli auprès des élèves et dans vos établissements pour faire notamment vivre la discipline *Langues vivantes* et ce dans un contexte sanitaire contraignant.

La mise en œuvre du contrôle continu, la tenue des épreuves ponctuelles de LLCER et du Grand Oral, témoignent d'une plus grande maîtrise des notions d'entraînement et d'évaluation et du souci de chacun d'établir une évaluation progressive au plus près des enjeux linguistiques et culturels de notre discipline.

Cette nouvelle lettre de rentrée vise à déterminer pour cette rentrée scolaire 2022 des axes de réflexion pédagogique et à vous accompagner au mieux dans vos missions. Nous aurons l'occasion de revenir sur leur mise en application lors de nos rencontres ou des formations disciplinaires qui vous sont proposées.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre académie et félicitons chaleureusement les lauréats des différents concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et ceux d'entre vous qui ont accepté d'accompagner des professeurs entrant dans le métier. Votre engagement, l'expertise et la bienveillance dont vous faites preuve dans le cadre de cette mission de formation leur sont particulièrement précieux.

Nous sommes heureux d'accueillir dans l'équipe des inspecteurs Mme Marie-Antoinette Bertrand, IA-IPR d'espagnol, et Mme Anaïs Segura, IA-IPR de japonais.

Les enjeux formatifs et certificatifs de l'évaluation

La démarche actionnelle qui caractérise notre discipline permet tout au long de l'année de combiner des temps d'évaluation formative et sommative, sous des formes et modalités variées, en fonction des activités langagières travaillées, des supports retenus, des entraînements réalisés, des objectifs visés mais également de la période de l'année. Ces scénarios d'évaluation, indépendants du format de l'épreuve terminale ou certificative visant l'attribution d'un niveau atteint pour chaque activité langagière, doivent permettre aux élèves de construire et consolider leurs compétences sur l'année, de mesurer leur progrès, mais aussi de comprendre leurs besoins grâce à des repères de progressivité ou des indicateurs de niveau simples et précis. Ces critères d'évaluation explicités aux élèves leur permettent de s'impliquer dans le processus et bilan de leurs apprentissages en favorisant également l'auto-évaluation et l'inter-évaluation dans le cadre d'un apprentissage actif. Adossés aux descripteurs du CECRL, ils garantissent une équité en classe et une harmonisation au sein des équipes. En collège, les ressources d'accompagnement dont celle sur *Élaborer une progression cohérente* (cycles 2, 3 et 4) de mars 2016 présentent des pistes de réflexion pour mettre en œuvre une évaluation en lien avec la progression de l'élève. En lycée, les grilles d'évaluation du BO spécial n°6 du 31 juillet 2020 sont un appui à l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit, de l'expression orale et écrite. Concernant l'attestation de langues vivantes prévue en fin de terminale pour les élèves du lycée général et technologique, nous ne manquerons pas de revenir vers les équipes dès que des précisions seront communiquées par le ministère.

Du travail de chacun au collectif de travail

Nous avons envisagé, au fil de ces dernières années, une autre manière de concevoir l'organisation de l'enseignement en langues, en diversifiant les approches et en suscitant plus d'interactions et d'entraide dans la classe. Nous savons que si l'on veut rendre les élèves vraiment actifs, quoi de mieux que de les inviter à produire eux-mêmes. Les recherches en matière de pédagogie réaffirment tout l'intérêt du travail collaboratif, bénéfique pour chaque élève du groupe dès lors que la responsabilité de chacun est bien établie, les étapes du travail précisées, et que l'on peut en faire le bilan. Faire coopérer les élèves efficacement c'est avoir confiance en leurs potentialités qui se développeront dans un cadre de travail sécurisé tout en favorisant l'estime de soi. Se questionner entre pairs et envisager ensemble des alternatives sont autant de leviers qui agissent sur la motivation et l'apprentissage.

Gage d'efficacité, le travail d'équipe est nécessaire pour créer un système cohérent qui soit positif pour les élèves. Le métier d'enseignant a évolué vers une conception plus collective de celui-ci. [Le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation de juillet 2013](#), à travers plusieurs compétences, (*CC14 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* et *CC7 Coopérer au sein d'une équipe*) vise à affirmer que tous les enseignants sont rassemblés autour d'objectifs communs. C'est en coopérant et en mutualisant que l'on apprend chacun des autres et que l'on construit la compétence collective. Faire équipe rejait sur la relation dans la classe, elle permet d'avoir des stratégies d'enseignement plus centrées sur les élèves et une attention plus grande à leurs besoins.

Les conseils d'enseignement, les conseils pédagogiques d'établissement et de réseaux sont autant d'espaces pour échanger, partager et débattre sur les pratiques. Chacun y apporte ses compétences et son expertise afin de mieux accompagner les élèves dans leur parcours.

La réflexion collective, amorcée dès la rentrée 2021 dans chaque lycée, lors de l'élaboration du projet d'évaluation, a permis d'avoir une démarche concertée autour de l'évaluation et d'adopter un cadre commun dans nos disciplines afin que les pratiques d'évaluation demeurent au service des apprentissages et de la réussite des élèves.

Les langues régionales

Les mesures prises afin de redynamiser l'enseignement du provençal se prolongent en cette nouvelle année scolaire. Ainsi, les actions de sensibilisation, menées par les enseignants du 2nd degré, auprès des écoliers et des collégiens sont reconduites. Conformément à l'axe 1 du projet académique (2022-2025), elles visent à « favoriser le continuum pédagogique pour améliorer le parcours de chaque élève. » L'élaboration de ressources pédagogiques en provençal pour les collèges et lycées, prise en charge par un groupe de travail dédié, se poursuit également. Par ailleurs, la 2^{ème} édition du concours académique « *Parlo-me d'acò !* », à destination des élèves suivant un cours de provençal ou d'alpin, aura pour objectifs, comme l'an dernier, de susciter l'engagement des élèves et de valoriser les travaux réalisés dans le cadre de la classe.

Mare nostrum

Dans une logique d'approche plurilingue, des parcours Mare nostrum sont mis en œuvre en collège et lycée. S'articulant autour de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, ce dispositif y associe des langues vivantes étrangères et régionales et permet de traiter, de manière croisée, les entrées thématiques, linguistiques et culturelles des programmes. Il s'agit ainsi de confronter et de faire dialoguer les mondes anciens et contemporains, les civilisations antiques et les sociétés actuelles, en engageant les élèves dans une démarche de projet qui pourra être valorisée tout au long de leur parcours scolaire (D.N.B., socle commun, L.S.L., parcoursup).

L'ouverture à l'international : apprendre le monde !

À partir de cette rentrée, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engagent dans ce dispositif préparent pendant les deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale prise en compte à l'examen, à compter de la session 2024 du baccalauréat.

Si le parcours proposé par les sections internationales de l'école à la classe de seconde est maintenu, le BFI est un nouveau dispositif souple et adapté, conçu pour répondre aux élèves désireux de découvrir des enseignements novateurs et ouverts au monde. Il s'inscrit dans un objectif ambitieux de développement de la maîtrise des langues vivantes étrangères et de valorisation du parcours d'enseignement international des élèves inscrits dans le système scolaire français. Ces derniers peuvent s'orienter vers un parcours bilingue (français + langue de section), trilingue ou quadrilingue en fonction de l'offre disponible dans l'établissement. Le nouvel enseignement « Connaissances du monde » articulera histoire des idées et questions géopolitiques, connaissances des enjeux du monde contemporain, culture et civilisations des pays des langues étudiées et reposera sur un projet avec un partenaire international porté par l'élève.

Le BFI a vocation de se développer dans notre académie dans les différentes langues qui y sont enseignées.

Pour plus d'information : <https://eduscol.education.fr/3043/le-baccalaureat-francais-international-bfi>

Des cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés

De nouvelles sections internationales se sont ouvertes dans notre académie à la rentrée 2022 au service d'une plus grande mixité scolaire. Les collèges Versailles (section américaine) et Henri Fabre (section espagnole), situés en réseau d'éducation renforcé, accueillent des élèves du secteur et hors secteur ayant réussi les tests d'entrée écrits et oraux. Les concertations entre le premier et le second degré constituent de vrais leviers de réussite que nous encourageons sous la forme de visites croisées et de projets pédagogiques communs. La crise sanitaire a ralenti ce processus mais équipes de direction et d'inspection vous accompagneront pour faciliter vos démarches collaboratives.

Les mobilités des élèves

Effectuer des mobilités individuelles ou collectives à l'étranger permet à nos élèves d'enrichir leur parcours scolaire et personnel.

Vous trouverez dans le [Bulletin officiel n° 31 du 25 août 2022](#) des informations sur l'opportunité offerte aux élèves des lycées généraux et technologiques de poursuivre leur scolarité à l'étranger grâce à la mise en place d'un contrat d'études. Ainsi les mobilités sont mieux valorisées et reconnues par notamment la "mention européenne et internationale" sur le diplôme du baccalauréat. Cette mention est délivrée pour des mobilités de quatre semaines minimum sur le temps scolaire. Une évaluation orale portant sur un rapport de mobilité est organisée avant la fin de l'année de première.

Les mobilités des enseignants

Nous tenons à rappeler la possibilité qui vous est offerte de suivre des stages de renforcement linguistique et pédagogique d'été ou des séjours professionnels à l'étranger. Ces dispositifs visent à renforcer et compléter les compétences linguistiques et culturelles dans une perspective de développement professionnel. N'hésitez pas à candidater !

[Bulletin Officiel N°30 du 28 juillet 2022](#) : Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2023-2024

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENC2217185N.htm>

[Bulletin Officiel n°31 du 25 août 2022](#) : Programme de mobilité internationale Jules Verne pour l'année scolaire 2023-2024

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENC2218283N.htm>

Section européenne et de langue orientale (SELO) et contrôle continu

Depuis la session 2022, l'évaluation spécifique de contrôle continu pour les candidats au baccalauréat inscrits en sections européennes ou de langues orientales (Selo) est organisée par les professeurs de la section. Celle-ci comprend :

- le résultat d'une interrogation orale en langue, qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale ;
- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale (conjointement attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la DNL).

La note globale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte sans pondération dans le calcul de la moyenne, sur le cycle terminal, de langue vivante A ou B.

Le diplôme du baccalauréat comporte l'indication SELO lorsque le candidat a satisfait aux conditions suivantes :

- se prévaloir d'une moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) égale ou supérieure à 12 sur 20 en langue vivante A ou B (langue de la section) ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'évaluation spécifique de contrôle continu.

Pour consulter le texte de référence : Bulletin officiel n°31 du 26 août 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>

Ev@lang collège : le test d'anglais pour tous les élèves de 3ème

Cette année encore, tous les élèves de 3ème de notre académie passeront les tests Ev@lang.

Ce test, qui vise à établir le niveau de maîtrise des compétences en compréhension écrite et orale ainsi que le degré de maîtrise des savoirs linguistiques, se situe en amont de l'attestation délivrée en fin de terminale et représente ainsi une étape intermédiaire dans la progression vers le niveau B2 (minimum) attendu au baccalauréat. Il fournit une image du niveau atteint pour une cohorte d'élèves dans les

mêmes compétences et au même moment.

Son objectif est double : pour l'élève, le positionnement ainsi obtenu constitue un jalon dans sa progression vers le niveau B2 ; pour les équipes, les résultats permettent de faire le bilan des apprentissages en anglais d'une cohorte d'élèves avant l'entrée au lycée.

L'exploitation pédagogique des résultats peut servir à la fois, comme mesure des apprentissages effectués au collège ou comme diagnostic utile aux équipes pédagogiques de seconde pour faciliter cette transition.

Nous vous encourageons à intégrer toujours davantage des documents authentiques dans les supports pédagogiques et à entraîner régulièrement les élèves dans toutes les activités langagières.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site : <https://www.evalang.fr/fr/evalang-college>

L'enseignement EN langues, la certification complémentaire en langues

Identifié comme vecteur indiscutable de réussite dans le rapport *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, Oser dire le nouveau monde* (Alex Taylor et Chantal Manes-Bonnisseau, 12/09/2018), l'enseignement EN langue, dit de DNL, poursuit son déploiement dans notre académie. Si sa pratique est bien installée dans les lycées proposant notamment des SELO, des sections binationales et internationales, un nombre grandissant de professeurs de toutes disciplines s'emparent de cette opportunité d'enseigner leur discipline pour partie en langue étrangère également en collège. Des sections EMILE voient le jour notamment dans la continuité d'écoles bilingues, toujours plus nombreuses. L'enseignement EN langue est donc possible en collège comme en lycée et les enseignants de toutes disciplines sont encouragés à valoriser leurs compétences en la matière en passant la certification complémentaire (dates d'inscription à paraître). Parlez-en autour de vous, les contextes les plus favorables sont ceux qui voient les professeurs de DNL et les professeurs de langue collaborer au service des apprentissages des élèves.

Les assistants de langues

Leur présence au sein des classes est toujours très attendue. Elle est facteur d'ouverture, d'échanges et de découvertes. Le travail essentiel de collaboration enseignants/assistant est garant de cours vivants ainsi que de séquences culturellement riches. Afin d'intégrer aux équipes ce nouveau membre de la communauté éducative dans les meilleures conditions, nous rappelons qu'un temps d'observation des classes est nécessaire avant une prise en main des groupes. Nous sommes assurés que vous saurez réserver à chacun un accueil chaleureux et personnalisé.

Le guide de l'assistant de langue en France vous apportera toutes les informations nécessaires sur ce sujet :

<https://www.france-education-international.fr/sites/default/files/medias/flipping/le-guide-de-lassistant/>

Nous accueillons cette année 250 assistants de langues dans notre académie. Ils sont attendus pour signer leurs PV d'installation dans leurs établissements d'affectation à partir de lundi 3 octobre. Un accueil administratif sera assuré en visioconférence par le rectorat mardi 4 octobre de 10 heures à 12 heures. Un accueil pédagogique sera organisé par langue dans la semaine du 10 au 15 octobre.

L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2^{ème}

année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » et le « Guide du rendez-vous de carrière » sont téléchargeables ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le [document de référence de l'entretien](#), dont les différentes rubriques sont renseignées par l'agent. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf>

Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, les cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur, etc.). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

Cette année, plus encore que les autres, nous serons sur le terrain lors de vos rendez-vous de carrière. Nous aurons également l'occasion de nous rencontrer dans le cadre de réunions d'équipe ou lors des réunions de réseaux.

Nous vous rappelons l'existence de nombreuses **formations pédagogiques** disponibles dans nos différentes langues mais aussi en interlangues dans le cadre du [Plan Académique de Formation](#), à retrouver sur le site de l'académie d'Aix-Marseille (la campagne d'inscription 2022-2023 s'achève le 22 septembre).

Enfin, nous assurons une veille documentaire et une **mise en ligne régulière de nouvelles ressources** sur le [portail interlangues](#) et les sites spécifiques à chaque langue. Nous vous invitons à les consulter régulièrement ainsi que celles en ligne sur le site [Eduscol](#).

Nous vous souhaitons une année la plus douce possible, favorable aux projets sous toutes leurs formes, et vous remercions pour votre engagement, essentiel à la réussite de tous les élèves. Nous restons plus que jamais à votre écoute pour vous accompagner dans vos missions.

Les IA-IPR de langues vivantes de l'académie d'Aix-Marseille

Allemand : Ulf Sahlmann

Anglais : Stéphanie Borde-Piarrou, Stéphanie Gasperini, Delphine Vallon-Mersali, Lionel Valluy-André, Corinne Chapel (faisant-fonction IA-IPR), Sonia Bellande (faisant-fonction IA-IPR)

Arabe : Rachida Dumas

Chinois : Estelle Shai-Ing Ho

Espagnol : Marie-Antoinette Bertrand, Florence Lopez, Nathalie Roccaserra-Pomares, Carine Pinchenet-Schwindt (faisant-fonction IA-IPR).

Italien : Isabelle Dechavanne

Japonais : Anaïs Segura

Portugais : Manuel Vieira

Provençal : Céline Marteau-Imbert (faisant-fonction IA-IPR)

Russe : Catherine Hoden

Ressources :

- Parcours mare nostrum, B.O.E.N. n°12 du 24 mars 2022
[Langues et cultures de l'Antiquité | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)
- Le BFI : <https://eduscol.education.fr/3043/le-baccalaureat-francais-international-bfi>
- BOEN du 30 juin 2022 : circulaire de rentrée
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>
- BOEN 21 juillet 2022 : Certification en langues
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENC2217185N.htm>
- BOEN 28 juillet 2022 : formation à l'étranger enseignants
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENC2217185N.htm>
- BOEN du 25 août 2022 :
- **Baccalauréat général et technologique** : La mobilité scolaire européenne et internationale des élèves de lycée d'enseignement général et technologique
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENE2206449N.htm>
- **Séjours professionnels à l'étranger**
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENC2218283N.htm>

Sites académiques et nationaux :

Portail académique des langues vivantes :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_87392/fr/accueil

Le Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe

<https://www.ecml.at/Home/tabid/59/language/fr-FR/Default.aspx>